

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation : 6 décembre 2022

L'an deux-mil vingt deux, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Grand Veneur en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine.

Étaient présents : M. ROUSSEAU, Mme PETITDIDIER, M. DERLET, Mme FAURIANT, M. TOURNOIS, Mme DUMONTAUD SEURE, M. FRANCHI, Mme HEINTZ, M. RHEIN M. DE OLIVEIRA, Mme PICARD, M. FERTE, Mme LE GRILL, M. REGENT, Mme ROBIN, M. CHOTARD, Mme BACHELET, M. DELPIRE, M. VIORRAIN, Mme MBAGA, Mme COUSIN, M. CHAUVET, Mme COURTELLEMONT, M. GAMBIN, Mme CAUSERET

Étaient excusés : Mme PIRY-RUIZ (pouvoir M. ROUSSEAU) , Mme BORGNE (pouvoir Mme ROBIN)

Étaient absents : Mme PRIESS, M. GALEOTTA

Secrétaire : Salomé PICARD

Conseillers : En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Votants : 27

Quorum : 15

DELIBERATION 2022 – 052

Rapporteur : Jean-Baptiste ROUSSEAU

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU
BP 2023**

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2022-02 du 17 janvier 2022 portant le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022,

VU la délibération n°2022-07 du 14 février 2022 adoptant le Budget Primitif Ville pour l'année 2022,

VU la délibération n°2022-036 du 19 septembre 2022 adoptant le Budget Supplémentaire du Budget Ville pour l'année 2022,

VU la délibération n°2022-051 du 12 décembre 2022 adoptant la DM n° 1 du Budget Ville,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget, à l'exception des crédits afférents au remboursement du capital de la dette,

CONSIDÉRANT que les dépenses réelles du budget d'investissement en 2022 s'élève à **3 227 451,84€**,

CONSIDÉRANT l'avis des commissions réunies le 5 décembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement à hauteur de **806 862,96 €** jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la **section d'investissement à hauteur de 806 862,96 €** jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023,

Accusé de réception en préfecture
091-219106002-20221212-2022-052-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

PRÉCISE que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture de crédits au budget primitif.

PRÉCISE que les écritures suivantes font l'objet de l'ouverture des crédits :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	Pour rappel BUDGET 2022	Crédits proposés au vote
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	106 724,20 €	26 681,05 €
<i>202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre</i>	24 408,00 €	6 102,00 €
<i>2031 - Frais de recherche et de développement</i>	71 135,20 €	17 783,80 €
<i>2033 - Frais d'insertion</i>	960,00 €	240,00 €
<i>2051 - Concessions et droits similaires</i>	10 221,00 €	2 555,25 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	255 975,00 €	63 993,75 €
<i>204182 - Autres org. publics - Bâtiments et installations</i>	254 463,00 €	63 615,75 €
<i>2046 - Attributions de compensation d'investissement</i>	1 512,00 €	378,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 679 603,50 €	669 900,88 €
<i>2111 - Terrains nus</i>	12 000,00 €	3 000,00 €
<i>2115 - Terrains bâtis</i>	684 440,00 €	171 110,00 €
<i>2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	30 000,00 €	7 500,00 €
<i>2128 - Autres agencements et aménagements de terrain</i>	197 251,30 €	49 312,83 €
<i>21311 - Hôtel de ville</i>	6 564,00 €	1 641,00 €
<i>21312 - Bâtiments scolaires</i>	21 565,00 €	5 391,25 €
<i>21316 - Équipements du cimetière</i>	848,00 €	212,00 €
<i>21318 - Autres bâtiments publics</i>	453 571,88 €	113 392,97 €
<i>2135 - Installations générales, agencements...</i>	147 720,57 €	36 930,14 €
<i>2138 - Autres constructions</i>	41 483,00 €	10 370,75 €
<i>2151 - Réseaux de voirie</i>	768 375,92 €	192 093,98 €
<i>2152 - Installations de voirie</i>	14 651,00 €	3 662,75 €
<i>21538 - Autres réseaux</i>	31 000,00 €	7 750,00 €

21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 226,00 €	306,50 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	14 839,00 €	3 709,75 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	12 546,00 €	3 136,50 €
2161 - Œuvres et objets d'art	1 180,00 €	295,00 €
2182 - Matériel de transport	74 754,00 €	18 688,50 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	29 883,00 €	7 470,75 €
2184 - Mobilier	44 117,00 €	11 029,25 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	91 587,83 €	22 896,96 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	185 149,14 €	46 287,29 €
2313 - Constructions	185 149,14 €	46 287,29 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 227 451,84 €	806 862,96 €

Accusé de réception en préfecture
091-219106002-20221212-2022-052-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Pour extrait conforme,

Le 16 Décembre 2022

Jean-Baptiste ROUSSEAU



Maire de Soisy-sur-Seine
Salomé PICARD

Secrétaire de séance

Date de publication : 03/01/2023